



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

INSTRUCTEUR DE L' AISANCE AQUATIQUE

PROCÉDURE EXPÉRIMENTALE DU 01/01/2022 AU 30/06/2022

Afin de répondre à la demande de reconnaissance des compétences des professionnels expérimentés pour un accès au statut d'instructeur de l'Aisance Aquatique par la voie de la VAE, la direction des Sports propose une procédure qui sera expérimentée sur le premier semestre 2022.

ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE :

- **Être Maître-Nageur** (cf diplômes) à jour d'une carte professionnelle et inscrit sur la plateforme AAQ en tant que MN AAQ.
- **Avoir une expérience attestée** (contrat de travail ou auto entrepreneur...) d'un an minimum (équivalent Tp = 1607 h) en lien avec l'encadrement de l'Aisance Aquatique **et** la formation des encadrants de l'Aisance Aquatique.
- **Avoir une compétence avérée** en lien avec l'Aisance Aquatique et la formation des encadrants* **et** être formé dans ce domaine (référence de formation à produire).
- **Avoir un parrainage écrit** par un instructeur de l'Aisance Aquatique (instructeur inscrit sur la plateforme AAQ comme tel) ou une des structures référentes de l' AAQ (FFN, FFSS, FFSA, FF tri, Icare) confirmant les « compétences » du demandeur.

COMPOSITION DU DOSSIER (fichier PDF exclusivement, 10 pages maximum) :

- Déposer un **dossier complet** sur aisanceaquatique@sports.gouv.fr ;
 - Envoi par la DS d'un accusé de réception à réception et au maximum dans les 7 jours ouvrés ;
 - Envoi d'un avis de complétude du dossier ou des pièces manquantes, délai 1 mois.
- Copie du diplôme*, de la carte professionnelle et d'une pièce d'identité.
- Lettre de motivation (1 page max).
- Attestation(s) d'expérience(s) justifiant l'année minimale d'activité en lien avec l'encadrement de l'Aisance Aquatique **et** la formation d'encadrant.
- CV avec focus sur l'Aisance Aquatique (1 page recto verso maximum) dont formations dans le domaine.
- Attestation de parrainage d'un instructeur de l'AAQ ou d'une structure de référence**

La réponse à la demande sera envoyée par la direction des Sports dans un délai de 3 mois environ après dépôt d'un dossier complet. Cette réponse peut être :

- un refus ;
- une validation ;
- une validation partielle soumise au suivi d'un temps de formation et de validation auprès d'une des structures de référence de l'Aisance Aquatique.

* Voir le référentiel de compétences de l'instructeur AAQ en annexe de ce document.

** L'attestation de parrainage doit faire mention de l'expérience avérée du demandeur et de ses compétences d'instructeur de l'Aisance Aquatique en lien avec le référentiel des activités et des compétences de l'instructeur de l'Aisance Aquatique, formateur d'encadrants de l'Aisance Aquatique (pages suivantes).

RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES DE L'INSTRUCTEUR AAQ, FORMATEUR D'ENCADRANTS AAQ POUR LA CONSTRUCTION DE L'AISANCE AQUATIQUE CHEZ LE PRATIQUANT

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS (A)

Organisation de formation des intervenants pour la construction de l'Aisance Aquatique chez le pratiquant

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES (C)

A1C1 - Préparer une formation de formateurs d'encadrant en Aisance Aquatique en respectant les conditions d'organisation afin de favoriser le déploiement du dispositif sur le territoire et de garantir la qualité de son encadrement

A1 - Conception d'une action de formation de formateurs Aisance Aquatique

A1C2 - Élaborer un scénario de formation-action et de mise en situation pédagogique des personnes en formation d'encadrants en définissant les objectifs et les tâches qu'ils doivent réussir et celles qu'ils doivent vivre lors de la formation afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à l'encadrement de l'Aisance Aquatique et particulièrement d'une classe bleue

A2C1 - Accompagner la construction des savoir-faire et des savoir-être en organisant une formation-action, afin de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'encadrement de l'Aisance Aquatique

A2 – Conduite d'une action de formation de formateurs Aisance Aquatique

A2C2 - Accompagner le futur encadrant pour lui permettre de réaliser une analyse réflexive individuelle et collective de ses actions, pour affiner ses capacités de mise en œuvre d'interventions visant l'acquisition de l'Aisance Aquatique

A2C3 - Développer, tout au long de la formation, les interactions entre les différents acteurs afin d'enrichir l'acquisition des compétences en favorisant les échanges et le partage

A3 – Évaluation d'une action de formation de formateurs Aisance Aquatique

A3C1 - Analyser la session de formation d'encadrants de l'Aisance Aquatique afin d'apprécier si les objectifs visés ont été atteints en utilisant des outils d'évaluation adaptés,

RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES DE L'ENCADRANT POUR LA CONSTRUCTION DE L'AISANCE AQUATIQUE CHEZ LE PRATIQUANT

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES (C)	
<p>RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS (A)</p> <p>Encadrement de séances visant la construction de l'Aisance Aquatique chez le pratiquant</p>	<p>A1C1 - Préparer l'activité spécifique visant la construction de l'Aisance Aquatique, en réservant les moyens et en respectant les conditions matérielles et humaines nécessaires et utiles pour assurer la sécurité des pratiquants et des tiers</p> <p>A1C2 - Concevoir des situations qui respectent le cheminement didactique de construction du corps flottant, avec une chronologie des transformations (des passages obligés) qui vont s'opérer à partir de la réussite d'un ensemble de tâches afin de permettre aux publics, et particulièrement à l'enfant de 4 à 6 ans, de construire leur sécurité active</p> <p>A1C3 - Organiser les conditions permettant aux participants, et particulièrement à l'enfant, de franchir les obstacles de nature psychologique, physique et physiologique, liés aux caractéristiques du milieu en favorisant sa mise en action dans un climat de confiance</p> <p>A2C1 - Mettre en œuvre des « situations problèmes » afin d'opérer les transformations recherchées chez les participants, en respectant la sécurité et le rythme d'acquisition de chacun</p> <p>A2C2 - Favoriser la réussite en action de tous les participants à partir du critère de réussite de la tâche et des informations nécessaires pour la réussir</p> <p>A2C3 - Encourager les expressions individuelles et collectives, en rendant le pratiquant acteur, afin qu'il construise ses acquis à travers sa propre expérience et ses propres recherches</p> <p>A2C4 - Observer, en prenant du recul, les comportements des pratiquants pour prendre en compte leurs besoins</p> <p>A3C1 - Réaliser, avec l'aide d'outils d'évaluation adaptés et d'une approche réflexive individuelle ou collective, une analyse de sa séance, afin d'apprécier si les objectifs visés ont été atteints</p> <p>A3C2 - Identifier, à partir de son analyse, les perspectives d'évolution du groupe, afin de conserver une progression cohérente dans la construction du corps flottant</p> <p>A3C3 - Identifier, à partir de son analyse, ses propres perspectives d'évolution dans la préparation et la conduite de la séance</p>
<p>A1 - Organisation du cheminement de construction du corps flottant pour l'acquisition de l'Aisance Aquatique</p>	
<p>A2 - Conduite de séances ayant pour objectif l'acquisition de l'Aisance Aquatique par la mise en œuvre du cheminement de construction du corps flottant</p>	
<p>A3 - Évaluation de séances ayant pour objectif l'acquisition de l'Aisance Aquatique par la mise en œuvre du cheminement de construction du corps flottant</p>	